



LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR

CRA.2 Certificat de résidence pour Algérien d'1 an Immigration familiale

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

1. DOCUMENTS COMMUNS

RENOUVELLEMENT

- Justificatif de séjour régulier :
 - carte de séjour en cours de validité.
- Justificatifs d'état civil et de nationalité.
- Justificatif d'acquiescement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la délivrance du titre.

PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUELEMENT

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire), ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France.

2.2. 10 ans de résidence habituelle en France (15 ans pour les étudiants)

code Agdref : 9804

(art. 6 alinéa 1 de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

- Justificatifs de résidence habituelle depuis plus de 10 ans ou 15 ans si le demandeur a séjourné en qualité d'étudiant : documents administratifs ou privés attestant de la présence en France au cours des 10 ou 15 dernières années précédant la demande de titre (un justificatif probant par semestre pour chacune des années de séjour en France) : avis d'imposition, courriers ou documents émis par une administration, bulletins scolaires, relevés CNAV, attestations AME, bulletins de salaire, certificats médicaux, factures, documents personnels, attestations de proches ...

Uniquement au **RENOUVELLEMENT** : pas de nouveaux justificatifs de résidence habituelle à produire.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DES MIGRATIONS ET DE L'INTÉGRATION

Bureau du séjour

N° ETRANGER :

Nature du titre demandé :

NOM : _____ Prénom : _____ Nationalité :

Date de naissance : _____ à _____

Date d'entrée en France : _____ Aviez vous un visa ? _____

➤ VOTRE SITUATION FAMILIALE :

célibataire

marié

concubinage

veuf

divorcé

PACS

date du Mariage :

Lieu

depuis quand ?

date du décès :

date du divorce :

date du PACS :

Nom et Prénom de votre conjoint :

Nationalité du conjoint :

Est-il en France ?

Votre conjoint a-t-il un titre de séjour ?

Si oui N° d'étranger :

Nombre d'enfants mineurs :

Combien sont en France ?

Combien sont scolarisés en France ?

Combien sont au pays ?

➤ AUTRE FAMILLE : (Préciser le lien de parenté)

Famille en France	Famille à l'étranger/Famille au pays

➤ VOTRE ADRESSE :

➤ VOTRE NUMERO DE TELEPHONE:

M _____ reconnaît l'exactitude des renseignements fournis.

Cergy, le _____
Signature



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE
LA CITOYENNETÉ
Service de l'immigration et de
l'intégration
Bureau du séjour

ATTESTATION DE NON POLYGAMIE

Je soussigné, M

déclare sur l'honneur ne pas vivre en état de polygamie en
France.

Fait à Cergy

Le

Signature

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné

Domicilié au

certifie sur l'honneur héberger

à mon domicile depuis le

Attention : l'article 441-7 du Code pénal sanctionne d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende toute personne ayant établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts.

L'hébergeur devra fournir :

-Une quittance EDF ou loyer ou téléphone de moins de 3 mois (original et photocopie)

-La photocopie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa Carte de Séjour portant la même adresse que la quittance.

Fait à, le

Signature de l'hébergeur